

„ 3°. Que la doctrine du clergé de France,
 „ sur tous ces objets, consignée dans les déclara-
 „ tions & expositions de ses assemblées, est le
 „ *désaveu le plus formel*, qu'il soit possible d'op-
 „ poser à ceux qui osent sans fondement s'ap-
 „ puyer de son autorité; qu'il faudroit, pour
 „ s'en prévaloir, tenir le même langage que lui,
 „ d'après la doctrine des Peres & des anciens
 „ canons; & que pour tirer avantage du silence
 „ de l'Eglise de France, il faudroit que l'ou-
 „ vrage de Febronius y fût assez connu & ré-
 „ pandu pour avoir mérité de fixer son atten-
 „ tion. „

„ L'avis de la commission a été approuvé, &
 „ son Eminence a dit qu'elle se conformeroit
 „ incessamment aux desirs de l'assemblée. „

On voit, par cet extrait, quelle est l'étrange
 erreur de ceux qui confondent les libertés de
 l'Eglise Gallicane, avec le traité de l'anarchie
 ecclésiastique de Febronius. Joignons à ce pas-
 sage une lettre du célèbre apologiste de la Re-
 ligion, M. l'abbé Bergier, qu'on ne soupçon-
 nera pas d'ignorer les sentimens de son Eglise;
 qui par l'érudition, la force de raisonnement,
 la lumineuse critique avec lesquelles il a con-
 fondu les ennemis du Christianisme, a un droit
 particulier de dire son sentiment sur toutes sortes
 d'erreurs religieuses & de mauvaises productions.
 Cette lettre donne du livre & de l'auteur une
 idée claire & vraie, telle qu'elle résulte de la
 lecture réfléchie de l'informe compilation. (a)

(a) Il est remarquable qu'aucun partisan de Febronius n'ait osé attaquer cette lettre, depuis 1782 qu'elle est publiée par la voie d'impression, ayant paru à la suite des Remontr. du Card. Bathiany, p. 137; réimprimée en 1787, p. 74. Le seul auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, le *Scélérat obscur*, l'a attaquée par des